2023-04

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 09

Présents : 09

Votants : 09

L'an deux mille vingt-trois
Le premier avril
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer rural,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 /03/2023

PRÉSENTS :
MMES/MM : Nicole AMASSE, Florence MAURIN, Michel BERTRAND, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Romane MINIOU, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ, Marion CHOQUET.

ABSENT : Néant
.

PROCURATION : Néant

Le Conseil Municipal nomme Madame Viviane BASTIDE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET :
APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – M14 BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances pour présenter le compte administratif 2022 du budget principal M14 de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu.

Le compte administratif 2022 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 776 253,22 euros
et
- un déficit d'investissement de 156 002,82 euros.

Madame le Maire se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

.../...

2023-04

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de 2022 dressé par Madame Nicole AMASSE, maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2022, les décisions modificatives, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion de l'inspectrice principale des finances publiques.

Considérant que Madame Nicole AMASSE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ DECIDE d'approuver le compte administratif 2022 (M14) soit l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

La secrétaire de séance

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
06 AVR. 2023
Bureau du Courrier

⇨ Transmis à la Préfecture, le 04/04/2023
⇨ Reçu à la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 17 AVR. 2023
⇨ Publié ou affiché le 17 AVR. 2023

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	588 091,23	G	791 423,77
	Section d'investissement	B	301 506,30	H	328 870,45
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	572 920,68
	Report en section d'investissement (001)	D	183 366,97	J	
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	=A+B+C+D	1 072 964,50	=G+H+I+J	1 693 214,90

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser ~~à reporter en N+1~~	= E+F	= K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	588 091,23	= G+I+K	1 364 344,45
	Section d'investissement	=B+D+F	484 873,27	= H+J+L	328 870,45
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 072 964,50	= G+H+I+J+K+L	1 693 214,90